



Avis d'audience par écrit

Le 10 janvier 2025

Réf. 2024-H-110

La CCSN tiendra une audience par écrit concernant les demandes de Bruce Power, d'Ontario Power Generation et d'Énergie Nouveau-Brunswick visant à modifier leurs permis afin de mettre en œuvre le document REGDOC-2.2.3, tome III (2023)

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires en janvier 2025. L'audience vise à examiner les demandes de Bruce Power Ltd, d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) et de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) concernant la modification de leurs permis d'exploitation d'un réacteur de puissance (PERP) afin de mettre en œuvre le document [REGDOC-2.2.3, Accréditation du personnel, tome III : Accréditation des travailleurs des installations dotées de réacteurs](#) (2023). Les 3 titulaires de permis ont demandé de modifier leurs PERP pour les 4 centrales nucléaires suivantes :

- Bruce Power : Bruce-A et B (PERP 18.02/2028)
- OPG : Darlington (PERP 13.03/2025)
- OPG : Pickering (PERP 48.01/2028)
- Énergie NB : Point Lepreau (PERP 17.00/2032)

Les centrales susmentionnées sont situées sur les territoires traditionnels et visés par des traités de nombreuses Nations et communautés autochtones partout au Canada.

Le document REGDOC-2.2.3, tome III décrit en détail les exigences et l'orientation relatives à l'accréditation des travailleurs dans les installations dotées de réacteurs en exploitation au Canada. Les 3 titulaires de permis doivent se conformer à la version 2019 du document, comme l'exige une condition de leurs permis respectifs. La modification proposée aux permis exigerait que les titulaires de permis se conforment à la version actualisée du document REGDOC-2.2.3, tome III, publiée en octobre 2023.

Conformément à l'article 3 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera les mémoires des titulaires de permis et du personnel de la CCSN dans le cadre de cette audience.

Tous les mémoires peuvent être téléchargés du [site Web de la CCSN](#), ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. La Commission délibérera ensuite et rendra une décision sur les demandes des titulaires de permis. Après les délibérations et la décision de la Commission sur cette question, un compte rendu de décision sera publié sur le [site Web de la CCSN](#) et fourni sur demande auprès du Greffe. La Commission devrait rendre sa décision à l'hiver 2025.

Obligation de soumettre des documents au dossier

Conformément à l'article 15 des Règles, les participants et le public doivent avoir accès à toute preuve documentaire, mémoire écrit ou autre déposés auprès de la Commission (sous réserve de toute mesure de confidentialité prise par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Afin que le dossier de l'audience soit clair, tous les participants devraient soumettre au Greffe de la Commission, en même temps que leur mémoire principal, tout document de référence servant à appuyer leur position. Les documents de référence doivent être annexés directement au mémoire ou soumis séparément, le cas échéant, afin d'être versés au dossier. Les éléments cités ou en hyperlien dans le corps du mémoire principal, mais qui n'ont pas été déposés sous forme de mémoire, ne feront pas partie du dossier et ne seront pas pris en compte lors des délibérations de la Commission.

Confidentialité

Conformément à l'article 12 des Règles, la Commission peut prendre des mesures pour protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements qui pourraient être confidentiels doivent communiquer avec le Greffe de la Commission avant la date limite pour la présentation des mémoires afin de savoir comment demander à la Commission de décider des mesures à prendre pour protéger les renseignements, le cas échéant, et en quoi ces mesures consisteraient.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur les titulaires de permis ou les installations à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, veuillez communiquer avec :

Agent principal du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 343-542-8587 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Site Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour obtenir des renseignements des demandeurs de permis, veuillez communiquer avec :

Jennifer Smith
Chef de service, Formation sur les opérations
Bruce Power Ltd
177, chemin Tie, R.R. 2
C.P. 1540
Tiverton (Ontario) N0G 2T0
Tél. : 226-930-4297
Courriel : jennifer.smith@brucepower.com
Web : <https://www.brucepower.com/> (en anglais)

Maury Burton
Directeur principal, Affaires réglementaires
Bruce Power Ltd
177, chemin Tie, R.R. 2
C.P. 1540
Tiverton (Ontario) N0G 2T0
Tél. : 519-386-2394
Courriel : maury.burton@brucepower.com
Web : <https://www.brucepower.com/> (en anglais)

Rob Stears
Gestionnaire de la formation
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
515, rue King
C.P. 2000, succursale A
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4X1
Tél. : 506-659-6769
Courriel : rstears@nbpower.com
Web : <https://www.nbpower.com/>

Mohammadreza Baghbanan
Gestionnaire principal, Programmes de réglementation – Stratégie et soutien
Ontario Power Generation Inc.
700, avenue University
Toronto (Ontario) M5G 1X6
Tél. : 647-395-5826
Courriel : mohammadreza.baghbanan@opg.com
Web : <https://www.opg.com/> (en anglais)

Ronen Ben-Shlomo
Directeur, Formation sur les opérations
Ontario Power Generation Inc.
700, avenue University
Toronto (Ontario) M5G 1X6
Tél. : 416-985-3015
Courriel : ronen.ben-shlomo@opg.com
Web : <https://www.opg.com/> (en anglais)
e-Doc 7417806 (Word)
e-Doc 7439142 (PDF)

Nick Reicker
Gestionnaire, Affaires réglementaires
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
515, rue King
C.P. 2000, succursale A
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4X1
Tél. : 506-659-7324
Courriel : nreicker@nbpower.com
Web : <https://www.nbpower.com/>